5 - Formation continue - assistants prévention.pdf 1 06/03/2017 14:46

Formation continue des assistants de prévention

Quel est le rôle d'un assistant de prévention ?

Il contribue à l'amélioration de la prévention des risques professionnels en assistant et en conseillant l'autorité territoriale et le cas échéant les services dans la mise en œuvre des règles de santé et sécurité au travail.

A quoi sert la formation ?

- A compléter les compétences de l'assistant de prévention suite à la formation préalable,
- A actualiser les connaissances en matière de santé et de sécurité.

Comment ça marche ?

Deux jours de formation après un an de pratique minimum en tant qu'assistant de prévention dans sa collectivité.

Formation préalable (voir fiche correspondante)

J1

- Décrire la mise en œuvre de la fonction d'assistant de prévention dans sa collectivité,
- Maîtriser les risques professionnels et communiquer sur ces risques auprès des agents et services.

J2

- Repérer les situations de travail nécessitant une formation obligatoire,
- Organiser le suivi de son action, se positionner et communiquer efficacement au quotidien par rapport aux divers acteurs de la collectivité,
- Identifier ses besoins de formation en vue de la formation continue des années suivantes,
- Repérer les évolutions réglementaires et juridiques impactant la santé et la sécurité au travail dans les collectivités.

Service proposé à tout agent exerçant la fonction d'assistant de prévention depuis un an dans sa collectivité

Secrétariat du service de prévention
02 47 60 85 14
prevention@cdg37.fr

Fonction Publique Territoriale
CDG37
Centre de Gestion d'Indre-et-Loire